

4 - ASSURANCE DÉCÈS - INVALIDITÉ FONCTIONNELLE PERMANENTE COMPRISE DANS LA COTISATION (invalidité catégorie 3 de la S.S.)
Bénéficiaire en cas de décès (à remplir impérativement)

Je, soussigné(e), **Nom** (en majuscules) : _____, masseur - kinésithérapeute,
Prénom(s) : _____ **Nom de jeune fille** : _____
Nationalité : _____ **Sexe** : M F **Année de Diplôme** : _____
Date de naissance (la garantie cesse à l'âge de 70 ans) : _____ **Commune de naissance** : _____
Adresse personnelle : _____
Code postal : _____ **Ville** : _____

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat d'assurance décès souscrit par la FFMKR auprès de MACSF Prévoyance, disponible sur www.ffmkr.org (rubrique « Pourquoi adhérer ? », « Les avantages »), et dont la cotisation est comprise dans ma cotisation syndicale, sauf exception⁽¹⁾, prévoyant pour 2023 le versement d'un capital de 5 000 € en cas de décès avant mes 70 ans, sous réserve d'être adhérent à la FFMKR au jour du décès.

Ce capital sera versé :

- à mon conjoint ou à mon partenaire avec lequel je suis lié(e) par un pacte civil de solidarité ; à défaut mes enfants, nés et/ou à naître, par parts égales. En cas de prédécès de l'un de mes enfants ou de renonciation par l'un d'eux au bénéfice du capital, sa part sera attribuée à ses descendants par parts égales ; à défaut à mes autres enfants ; à défaut à mes héritiers (désignation type).

- ou si vous avez déjà adressé à MACSF Prévoyance une clause de désignation particulière pour cette garantie, conformément à celle-ci.

Si vous ne souhaitez pas la « désignation type » visée ci-avant : vous pouvez rédiger une clause de désignation particulière sur papier libre, en précisant les nom de naissance, nom d'époux(se), prénoms, adresse, date et lieu de naissance pour chaque personne désignée, ainsi que la quote-part allouée (en précisant les bénéficiaires « à défaut » en cas de pré-décès du 1^{er} rang et, le cas échéant, « à défaut les héritiers » au terme de la clause). Vous devez ensuite l'adresser à : MACSF Prévoyance - Service indemnisation prévoyance - 10, Cours du Triangle de l'Arche - 92919 La Défense cedex, en précisant obligatoirement votre nom, prénom, adresse, et la référence « Contrat FFMKR 1822394-PC01 ».

Fait à : _____, le _____ Signature

5 - RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE, PROTECTION JURIDIQUE, ASSISTANCES PSYCHOLOGIQUE ET E-RÉPUTATION 2023⁽²⁾
À remplir uniquement en cas de souscription

Afin de souscrire au contrat groupe conclu entre la FFMKR et MACSF Assurances, veuillez cocher les cases qui suivent :

En qualité de syndiqué(e), je souhaite adhérer au contrat groupe RCP-PJ souscrit par la FFMKR auprès de MACSF Assurances.

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat d'assurance RCP-PJ souscrit par la FFMKR auprès de MACSF Assurances, disponible sur www.ffmkr.org (rubrique « Pourquoi adhérer ? », « Les avantages »), et dont la cotisation est déterminée selon le cas choisi par l'adhérent au cadre 2.

M. Mme **Nom** : _____ **Prénom(s)** : _____

Nationalité : _____ **Année de Diplôme** : _____

La garantie est délivrée pour les seules activités relevant de l'exercice légal dévolu par décret de compétences aux masseurs-kinésithérapeutes.

Pratiquez-vous l'ostéopathie ? Oui Non

La garantie est délivrée dans le cadre strict des textes réglementaires et des arrêtés qui régissent l'ostéopathie.

Êtes-vous en phase d'entrée dans la vie professionnelle (qu'il s'agisse d'une collaboration, de remplacements ou d'une installation) ? Oui Non

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ **Ville** : _____ **Téléphone** : _____

Date d'effet souhaitée : À réception de mon règlement

Autre date (obligatoirement postérieure à la date de réception de mon règlement) :/...../.....

ANTÉCÉDENTS - À remplir impérativement pour que la garantie puisse produire ses effets

Avez-vous déjà été assuré(e) pour votre Responsabilité Civile Professionnelle ? Oui Non

Si oui, auprès de quelle compagnie ?

Avez-vous déclaré un ou plusieurs sinistres au cours des 10 dernières années ? Oui Non

Précisez pour le(s) sinistre(s) corporel(s), sauf chutes, le type de sinistre :

À votre connaissance, le ou les sinistres sont-ils : En cours à ce jour ? Oui Non

Réglé(s) à ce jour ? Oui Non

Le proposant certifie que l'ensemble des renseignements ci-dessus est, à sa connaissance, exact. En cas de fausse déclaration, il est passible des sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des assurances.

Fait à : _____, le _____ Signature

Les données personnelles recueillies sont nécessaires à la passation, la gestion et l'exécution des contrats et des services souscrits. Les données personnelles ont un caractère obligatoire ou facultatif selon les cas et peuvent s'inscrire dans un cadre réglementaire ou contractuel, ou conditionner la conclusion du contrat. Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les informations que vous nous avez communiquées peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité ou d'adresser des directives concernant le sort de vos données post-mortem. Pour exercer un ou plusieurs de ces droits, nous vous invitons à contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@ffmkr.org. Les mentions légales et conditions d'utilisation sont disponibles sur www.ffmkr.org.

MACSF Prévoyance, SIREN n° 784 702 375 - MACSF Assurances, SIREN 775 665 631 - Sociétés d'Assurances Mutuelles, entreprises régies par le Code des assurances, siège social : Cours du Triangle - 10, rue de Valmy - 92800 Puteaux - Adresse postale : 10, Cours du Triangle de l'Arche - 92919 La Défense cedex - Tél. : 32 33

⁽¹⁾ Les cotisations « Étudiant », « Retraité sans activité libérale » et « Salarié » n'incluent pas l'assurance décès.

⁽²⁾ Le tarif de 163 € correspond à 113 € pour la RCP, 35 € pour la PJ, et 15 € pour la contribution au fonds de garantie, le tarif de 89 € correspond à 56,50 € pour la RCP, 17,50 € pour la PJ, et 15 € pour la contribution au fonds de garantie, et le tarif de 52 € correspond à 28,25 € pour la RCP, 8,75 € pour la PJ, et 15 € pour la contribution au fonds de garantie. La cotisation annuelle de 2 € pour les garanties Assistance psychologique et Assistance e-réputation est offerte par la MACSF.

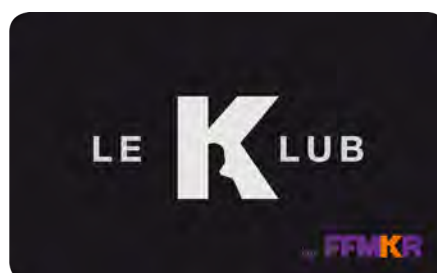
OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL !


✔ Simple et pratique

- Cette formule vous permet d'**échelonner le paiement de votre cotisation** à la FFMKR en plusieurs prélèvements.
- Bien entendu, vous pourrez **changer de mode de règlement à tout moment** en nous adressant un **simple courrier ou un mail**.

✔ Vous permet de bénéficier gratuitement du Klub 1^{er} véritable comité d'entreprise pour les kinés (voir au verso)

- 500 enseignes
- 170 enseignes
- 1 million de références



Référence unique du mandat :		Identifiant créancier SEPA : FR22ZZZ426899	
Débiteur		Créancier	
Votre Nom :		Nom : FFMKR	
Votre adresse :		Adresse : 3, rue Lespagnol	
Code postal : Ville :		Code postal : 75020 Ville : Paris	
Pays : France		Pays : France	
IBAN	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
BIC	<input type="text"/>	Paiement : <input checked="" type="checkbox"/> Récurrent/Répétitif	<input type="checkbox"/> Ponctuel
À _____, le __/__/__		Signature	
Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.		<input type="text"/>	
Mandat de prélèvement  Single Euro Payments Area		En signant ce formulaire de mandat vous autorisez, d'une part, la FFMKR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et, d'autre part, votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la FFMKR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	



Des avantages couvrant un maximum d'univers de consommation

Une gamme complète de

250 000 références en ligne !



Comment bénéficier des réductions ?

BILLETTERIE

Commandez directement à tarif LE KLUB et recevez les places en e-billet (ou chez vous pour les salles non équipées)

CHÈQUES & CARTES CADEAUX

Commandez le montant de la carte et bénéficiez directement de la remise associée, elle-même cumulable avec les réductions en cours dans les enseignes. Gagnez en pouvoir d'achat au quotidien.

VOYAGES LOCATIONS

Vous pouvez consulter des offres sur le site et vous bénéficierez d'une réduction LE KLUB grâce au code réduction.

PARTENAIRES LOCAUX

Il suffira d'imprimer la réduction ou de montrer l'offre sur votre application mobile.



Votre espace personnel

Vous bénéficiez d'un espace personnel optimisé et simplifié.

Profil, commande, aide

C'est à cet endroit que vous retrouvez toutes les informations qui vous concernent et qui vous sont utiles, comme vos cartes cadeaux.

Billetterie - Concerts & Spectacles
Jusqu'à - 35 %

Salles de cinéma
Jusqu'à - 50 %

Shopping - Mode & Alimentaire
Jusqu'à - 25 %

Sports indoor
Activités à sensation
Jusqu'à - 35 %

Ski
Jusqu'à - 35 %

Presse spécialisée
Jusqu'à - 35 %

High Tech
Jusqu'à - 35 %

Parcs de loisirs & d'attractions
Jusqu'à - 35 %

Voyages & Vacances
Jusqu'à - 30 %

Services & Restaurants
Jusqu'à - 50 %

Découvrez les avantages liés à votre adhésion à la FFMKR



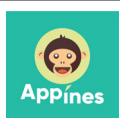
Tarifs préférentiels sur l'adhésion à l'Association des Masseurs-Kinésithérapeutes Osthéopathes, + logiciel de gestion ostéo.



La gamme **AMPLI-Solutions Prévoyance** est conçue pour apporter une solution financière à la famille de tout professionnel libéral ou indépendant qui viendrait à décéder et compenser une perte de revenu en cas de maladie et d'accident. Réservé **EXCLUSIVEMENT** aux adhérents FFMKR



Réalise vos vérifications réglementaires et vous accompagne pour atteindre la conformité. Les prestations sont réalisées dans le cadre des vérifications générales périodiques prévues par les textes réglementaires en vigueur concernant la sécurité et selon les modalités prévues par ces textes. **Jusqu'à 28 % de remise.**



S'appuyant sur sa communauté de 15 000 kinésithérapeutes **App'Ines permet de vous faire remplacer au pied levé**, de trouver une assistance ou de trouver une mission (remplacement, assistantat, salariat). **2 mois offerts aux adhérents de la FFMKR.**



Des services personnalisés à des tarifs avantageux. Diagnostics retraite + patrimonial + service d'aide à l'installation : **offerts.** Prêt étudiant **sans caution parentale.** La **moitié de la cotisation à la FFMKR remboursée**, la première année, dans la limite de 75 €.



25% de réduction sur les abonnements à vos revues professionnelles Kiné actualité et Kinésithérapie Scientifique, avec un accès illimité aux archives web.



Le KLUB by FFMKR : premier comité d'entreprise pour les kinésithérapeutes Des avantages couvrant un maximum d'univers de consommation avec des réductions sur plus de 250 000 produits et références en ligne !



Vous rencontrez des difficultés pour déterminer une cotation à vos actes ? Les experts de la FFMKR dans ce domaine proposent un service d'aide à la cotation "**MaCotationkiné**". La FFMKR s'engage sur la validité de la cotation délivrée en cas de conflit avec l'assurance maladie. Elle prendra en charge le montant des éventuels indus.



Tarif spécial réservé aux adhérents sur l'assurance groupe FFMKR/MACSF (RCP, Protection juridique, assistance psychologique et assistance e-réputation) L'assurance décès / invalidité permanente de **5 000 € incluse dans la cotisation.**



Des tarifs privilégiés sur les **services d'OCÉVIA** (cabinet d'expertise comptable) **20 % d'économie sur la tenue de votre comptabilité**



Stop aux impayés. Payrmed, l'alternative libérale au tiers payant Vous évite de contractualiser avec chaque mutuelle et de pointer chaque flux. **30 % de réduction sur l'abonnement**



7% de remise sur les produits proposés par Physiotherapie.com



SantéJuris est une association **constituée de Kinésithérapeutes** qui, après des expériences professionnelles et personnelles difficiles, ont décidé de les partager au travers de l'aide qu'ils pouvaient apporter à leurs consœurs et confrères. **Expertise contentieux : gratuit pour les adhérents FFMKR.**



Simplébo est l'agence web la mieux notée de France et accompagne déjà un grand nombre de praticiens dont les kinésithérapeutes. Ils proposent un service humain et de qualité à un coût raisonnable. **Profitez de 15% de réduction en tant qu'adhérent..**

et de plus... le montant de l'adhésion est déductible au titre des frais professionnels.